

# GILLES DELEUZE

## Post-scriptum sur les sociétés de contrôle

Nous reproduisons l'intégralité du « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle » de Gilles Deleuze, paru dans le premier numéro de *L'Autre Journal* en mai 1990, ainsi qu'un extrait de l'entretien qu'il a accordé à Toni Negri, « Contrôle et Devenir », pour la revue *Futur antérieur* (printemps 1990, n°1). Ces deux textes sont disponibles aux éditions de Minuit dans *Pourparlers 1972-1990*.

## Post-scriptum sur les sociétés de contrôle

### I. Historique

Foucault a situé les sociétés disciplinaires aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles; elles atteignent à leur apogée au début du XX<sup>e</sup>. Elles procèdent à l'organisation des grands milieux d'enfermement. L'individu ne cesse de passer d'un milieu clos à un autre, chacun ayant ses lois: d'abord la famille, puis l'école (« tu n'es plus dans ta famille »), puis la caserne (« tu n'es plus à l'école »), puis l'usine, de temps en temps l'hôpital, éventuellement la prison qui est le milieu d'enfermement par excellence. C'est la prison qui sert de modèle analogique: l'héroïne d'*Europe 51* peut s'écrier quand elle voit des ouvriers « j'ai cru voir des condamnés... ». Foucault a très bien analysé le projet idéal des milieux d'enfermement, particulièrement visible dans l'usine: concentrer; répartir dans l'espace; ordonner dans le temps; composer dans l'espace-temps une force productive dont l'effet doit être supérieur à la somme des forces élémentaires. Mais ce que Foucault savait aussi,